



Assemblée générale

Distr. générale
7 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Points 143 et 25 b) de l'ordre du jour provisoire*

Corps commun d'inspection

Activités opérationnelles de développement :
Coopération Sud-Sud pour le développement

Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies ([JIU/REP/2011/3](#))

Note du Secrétaire général

Addendum

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir aux membres de l'Assemblée générale ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies ([JIU/REP/2011/3](#)) » (voir [A/73/311](#)).

* [A/73/150](#).



Résumé

Dans son rapport intitulé « Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3) » (A/73/311), le Corps commun d'inspection fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 71/244 et 72/237 de dresser le bilan de l'application des recommandations présentées dans son précédent rapport sur le même sujet (voir A/66/717) et fait le point sur les progrès réalisés depuis 2011.

La présente note reflète les vues exprimées par les organismes des Nations Unies sur les recommandations figurant dans le rapport. Elle synthétise les contributions des organisations membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui ont pris connaissance avec intérêt du rapport et ont approuvé les conclusions et recommandations adressées à l'Assemblée générale et au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

I. Introduction

1. Dans son « Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies », le Corps commun d'inspection rend compte des progrès réalisés depuis son précédent rapport¹, dans lequel figuraient 12 recommandations adressées au système des Nations Unies pour le développement quant aux moyens de renforcer les contributions du système à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, en passant notamment en revue les questions concernant les mandats, les plans-cadres et les politiques, les processus intergouvernementaux, les structures, le financement et la coordination.

II. Observations générales

2. Les organismes des Nations Unies prennent connaissance avec intérêt du rapport du Corps commun d'inspection sur l'état d'avancement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies et se félicitent des progrès accomplis au niveau de l'Organisation et à l'échelle du système depuis la publication du précédent rapport.

3. Les organismes apprécient à sa juste valeur le rôle de coordination que joue le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les conseils qu'ils prodigue, notamment en matière de mobilisation des ressources, notant que cela incite les responsables de projets au sein d'un même organisme à collaborer plus étroitement à l'élaboration de projets de coopération Sud-Sud ou de coopération triangulaire.

4. Les organismes relèvent que, bien qu'elles soient destinées à des instances intergouvernementales, à savoir l'Assemblée générale et le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, qui en débattent le cas échéant, les recommandations figurant dans le rapport pourraient avoir des retombées positives pour la grande majorité des organismes qui cherchent à faire progresser la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire.

III. Observations sur des recommandations précises

Recommandation 1 :

L'Assemblée générale devrait prier le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de regrouper les demandes d'établissement de rapports qu'il soumet au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, en vue d'améliorer l'efficacité du Bureau en lui évitant de faire deux fois le même travail.

5. Les organismes notent que cette recommandation est adressée à l'Assemblée générale et approuvent l'idée d'éviter le double établissement de rapports et de réaliser ainsi des économies.

6. Les organismes rappellent que le Secrétaire général est actuellement tenu de présenter deux rapports qui intéressent l'ensemble du système des Nations Unies, à savoir : a) celui sur l'état de la coopération Sud-Sud, soumis à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, document qui est appelé, l'année suivante, à éclairer le débat de fond du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud ;

¹ [JIU/REP/2011/3](#).

b) celui consacré à l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et des décisions du Comité de haut niveau. Ils se félicitent de ce que les demandes de rapports à l'échelle du système des Nations Unies passent par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Recommandation 2

Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devrait demander au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources à l'échelle du système et de concevoir des mesures visant à renforcer le rôle de celui-ci dans le partage des connaissances, d'ici à la fin de 2019.

7. Les organismes relèvent que cette recommandation est adressée au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

8. Les organismes accueillent avec intérêt cette recommandation mais soulignent qu'il est important que chaque institution des Nations Unies mobilise des ressources pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le cadre de leur mandat respectif, et insistent sur le fait que le Bureau se doit d'appuyer cet effort.

9. Les organismes soutiennent l'idée de voir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud jouer au sein du système des Nations Unies un rôle accru dans le partage des connaissances et l'échange d'expériences relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Ils conviennent également que les entités du système des Nations Unies devraient mieux coordonner leur action en ce qui concerne la mobilisation des ressources et la mise au point d'approches conjointes lorsqu'elles collaborent avec des donateurs et des bailleurs de fonds non traditionnels. Cela étant, ils observent que le rapport n'indique pas clairement quels seraient la portée et l'objet de la « stratégie de mobilisation des ressources à l'échelle du système » qui est proposée, et suggèrent de préciser ces points de façon à mieux cerner les incidences de ladite stratégie.

10. Les organismes se réjouissent de ce que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud soit amené à avoir un rôle plus important dans le partage des connaissances relatives à cette coopération, en aidant notamment les entités des Nations Unies à tirer parti d'un apprentissage réciproque et à mettre en commun les informations et bonnes pratiques les plus récentes.

11. Actuellement, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud coordonne, en collaboration avec tous les organismes compétents du système des Nations Unies, la stratégie du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui doit être prête à temps pour la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud prévue du 20 au 22 mars 2019. La Conférence pourrait en effet envisager de faire d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'un mécanisme de partage des connaissances à l'échelle du système des éléments à part entière, selon qu'il conviendra.